

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2019

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 5 mai 2020 à Vevey, le rapport d'activités 2019 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice 2019.

La Commission était composée de :

Présents

Chardonne

Corseaux

Corsier

Jongny

Montreux

St-Légier-La Chiésaz

La Tour-de-Peilz

Vevey

Veytaux

Mesdames et Messieurs :

Baptiste

Vitor

Lydia

Pascal

Bernard Antoine

Yanick

Susanne

Pascale

Thomas

Nathalie

Dominique

Sarah

Antoine

Pascal

Marmy

da Costa Silva

Dutoit

Brauchli

Rouffaer

Hess

Lauber Fürst

Yoakim

Giger

Dubuis

Vaucoret

Dohr

Stübi

Mason

(suppléante)

(suppléant)

Excusés

Blonay

Chardonne

Corseaux

Corsier

Montreux

St-Légier-La Chiésaz

Veytaux

Romain

Thérèse

Pierre-Yves

Nathalie

François

Jessica

Alain

Roland

Susanne

Karen

Belotti

Egger

Tribolet

Fonjallaz

Dufour

Martins Alves Ribeiro

Imhof

Rapin

Welle Siegler

Armstrong

(suppléante)

(suppléante)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présence
 3. Rapport d'activités 2019, comptes 2019 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
 6. Clôture
-

1. ACCUEIL

Conformément au tournus par ordre alphabétique des communes, M. Antoine Stübi et Mme Sarah Dohr sont respectivement président et rapporteur pour la présente séance de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

Le Conseil administratif de la CIEHL est représenté par Mme Elina Leimgruber, Syndique de Vevey et qui le préside pour l'année 2019-2020. Sont également présents, Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen qui représentent le Service des affaires intercommunales de la Riviera, ainsi que M. Emmanuele Ferrara qui représente la Direction des finances de la Ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité, ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

2. LISTE DE PRÉSENCE

Pour rappel, afin d'être en mesure de respecter les mesures de sécurité liées au Covid-19 et à titre exceptionnel, seuls les membres de la Commission intercommunale de gestion ont été convoqués à la présente séance.

M. Stübi procède à l'appel des membres. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 - COMPTES 2019 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

Rapport d'activités 2019

Ledit rapport est examiné page par page.

Concernant le projet de 2m2c abordé en page 2 du rapport d'activités, M. Hess précise que la Municipalité de Montreux a annoncé ce jour même que la votation populaire dans le cadre du referendum sur le nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès est reportée au 27 septembre 2020, avec l'accord préalable de tous les partis. Mme Lauber Fürst ajoute que le nouveau projet prévoit une salle pour les sociétés locales d'environ 300 personnes, ce qui leur permettra d'y organiser des événements.

Le rapport d'activités évoquant la suspension de la procédure CIEHL, M. Stübi demande s'il s'agit d'une suspension ou plutôt d'une nouvelle procédure, puisque le projet a été modifié.

Mme Rossier répond qu'en l'occurrence, la procédure CIEHL n'en était qu'au stade de l'approbation du projet de préavis par les Municipalités, qui sera donc simplement adapté en tenant compte du nouveau projet, suite à la votation populaire. La reconnaissance de l'intérêt public régional du projet par le Conseil administratif étant acquise. Une séance d'information pour toutes les commissions ad hoc des conseils communaux sera également fixée.

S'agissant des mandats d'étude attribués à la suite du projet d'agglomération abordés en page 3 du rapport d'activités, M. Stübi s'interroge sur la légalité de ces mandats en regard avec la convention de la CIEHL, ce d'autant plus que c'est la CORAT qui suit les mandats d'étude. Il demande s'il y a eu un préavis CIEHL adopté par les dix conseils communaux, portant sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet d'agglomération et si c'est dans ce cadre que des montants annuels sont budgétés pour réaliser ces mandats d'études.

Dans un premier temps, Mme Rossier rappelle que la convention CIEHL a été élargie au financement de mandats d'étude, ce qui a notamment permis de financer le plan directeur régional, puis le projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac déposé en 2011. Les mandats d'études qui ont été réalisés depuis découlent bel et bien du projet d'agglomération. Ceci étant, la CORAT est l'organe de suivi de ces mandats, dans la mesure où elle réunit les représentants des municipalités et les professionnels en charge de l'aménagement du territoire. La CORAT n'ayant pas de budget propre et s'agissant de projets de portée régionale, il est admis depuis de nombreuses années que la CIEHL finance les études d'intérêt régional. Elle rend attentif au fait qu'il serait disproportionné de solliciter dix conseils communaux pour un préavis de moins de Fr. 100'000.-, ce qui est l'ordre de grandeur de la plupart des mandats d'études qui ont été octroyés à la suite du projet d'agglomération. En outre, les montants envisagés pour les mandats d'étude sont précisés dans les budgets CIEHL qui sont adoptés par les conseils communaux. La CIEHL et la CORAT sont par ailleurs des organes régionaux, avec des interlocuteurs communs. Il faut admettre que la Convention « date un peu » et que le texte n'est peut-être plus exactement en adéquation avec la pratique, mais Mme Rossier assure qu'il n'y a aucun problème de légalité à procéder de la sorte. À titre comparatif, la convention du Fonds culturel Riviera qui est une entente intercommunale comme la CIEHL est plus récente et plus détaillée sur certains aspects.

Mme Leimgruber ajoute que tous les organes régionaux ne disposent pas d'un budget propre, contrairement à la CIEHL, qui permet de conduire des réflexions à l'échelle de la Riviera, ce qui fait sens.

Mme Rossier précise également que dorénavant, les mandats d'études qui seraient lancés dans le cadre du périmètre de la Riviera continueront à être suivis dans le cadre de la CORAT et financés par la CIEHL, alors que ceux qui seront lancés dans le cadre de l'agglomération Rivelac seront financés via les budgets communaux.

M. Marmy souhaiterait obtenir quelques informations complémentaires au sujet de l'étude P+R citée en page 3 du rapport d'activités.

Mme Rossier indique qu'il y a quelques divergences de vues entre la CORAT et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), qui n'a à ce jour pas encore pris position sur l'étude P+R de manière officielle. Cela dit, le rapport de synthèse de l'étude a été finalisé et sera prochainement disponible sur le site du SAI : www.sai-riviera.ch. Mme Meyer de Stadelhofen précise que la CORAT et les mandataires (bureau Team+) sont dans un même état d'esprit, qui consiste, d'une part, à respecter les directives de la DGMR et d'autre part, à répondre à la problématique concrète de l'encombrement des centres par le trafic pendulaire. Pour le Canton, les P+R doivent être placés au plus proche du domicile des pendulaires. L'étude P+R a mis en évidence la provenance multiple des pendulaires à destination de la Riviera (ex. Bulle, Chablais, France). La stratégie est donc plutôt de développer des micro parkings répartis sur le territoire plutôt que de grosses infrastructures. Malheureusement, la DGMR ne reconnaît jusqu'ici pas le besoin d'implanter des P+R en couronne d'agglomération et préconise, pour décharger les centres, de commencer par contrôler l'offre en places de parc privées, ce qui n'est ni réaliste, ni faisable à court terme et ne permettra pas de répondre aux besoins à brève échéance.

Il est convenu que le SAI informera les membres de la Commission intercommunale de gestion dès que le rapport de synthèse de l'étude P+R sera disponible sur le site internet du service.

Comptes 2019 et préavis type y relatif - Rapport de contrôle des comptes 2019

M. Mason demande des explications sur le sens du dernier paragraphe du rapport du contrôleur des comptes.

M. Ferrara indique qu'il s'agit simplement de dire que l'attestation de la fiduciaire est réalisée sur la base des documents et informations qu'elle a reçu. Il s'agit d'une « phrase type ».

Le rapport d'activités, les comptes 2019 et le rapport de révision des comptes n'appellant plus d'autre question, le président procède au vote. La Commission intercommunale de gestion adopte l'ensemble des documents présentés à l'unanimité.

4. DIVERS

Pas d'objet à traiter.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée le **mercredi 4 novembre 2020, à 19h00, à Veytaux.**

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 et pour l'année législative 2020-2021, les commissaires de la Commune de Veytaux assureront la présidence et le rapport.

6. CLÔTURE

Mmes Leimgruber et Rossier annoncent quelques consignes de sécurité pour la sortie de la salle.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :
Antoine Stübi

La secrétaire :
Sarah Dohr

Fait à Vevey - le 15 mai 2020